



Vendredi 28 Mai 2010 à 21 heures
CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE SEANCE N° 4 – 2010

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

PRESENTS: Mrs PUJOL, MULLER, TURCO, BOUSQUET et Mmes DESAINT, BERBON Adjointes au Maire.

M. COTTAVE-CLAUDET Conseiller Municipal Délégué.

Mrs CUJIVES, DEJEAN, DRAELANTS, ESTRADE, PORTES et Dr SERIE.

Mmes CHAMPEAUX, EYCHENNE, GOURMANDIN, RAYNIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. FONTA à M. TURCO

Mlle PONS à Mme RAYNIER

Dr ZAMBONI au Dr SERIE



I) DOSSIERS INVESTISSEMENTS

A) LOTISSEMENT COMMUNAL HABITATION DU « COULOUMIER »

1) Cession des lots

Le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 19 janvier 2010 approuvant le prix de cession des 26 lots du lotissement communal à 45 € H.T. le m².

A ce jour, les travaux de viabilisation sont achevés et réceptionnés et l'arrêté de commercialisation obtenu en date du 17 mai 2010.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la commercialisation des 21 lots pour lesquels une confirmation d'achat a été faite auprès de Maître SAFFON.

Les réservataires de 5 lots n'ayant pas encore pris contact avec l'étude se sont vu adressés une dernière lettre de relance avant annulation de leur réservation avec effet au 11/06/2010. Après épuisement de la liste d'attente, il reste à ce jour 4 lots disponibles pour lesquels les candidatures peuvent être déposées à la Mairie (plan joint en annexe).

Par ailleurs et à titre d'information, le Maire précise au Conseil Municipal que 16 permis de construire ont déjà été déposés et 6 accordés.

A l'unanimité, l'assemblée a autorisé le maire à signer devant Maître SAFFON, Notaire à Mazères les actes correspondants à la vente des lots.

2) Dénomination des voies intérieures du lotissement

Après examen des propositions par le bureau des Adjointes, le Maire propose à l'assemblée une appellation pour les nouvelles voies ouvertes dans ce lotissement ainsi que la numérotation des 26 futures habitations :

➤ « **Chemin canto – laouseta** » : pour la partie comprise entre le chemin du Couloumier et le chemin de Sarraillou

➤ « **chemin du Castor** » : pour la voie interne du lotissement comprise entre la rue des Alouettes et le chemin de Sarraillou

exemple d'adresse : « Lotissement le Couloumier » n°1 Chemin du Castor ou
« Lotissement le Couloumier » n°21 Chemin Canto – Laouseta

Proposition adoptée à l'unanimité.

3) Programme FACE A/B 2010 : création Poste Urbain (PU) le Couloumier pour le lotissement communal

Le Maire a également invité le Conseil Municipal à se prononcer sur la création du poste urbain « le Couloumier » dans le cadre du programme FACE A/B 2010.

Le montant des travaux s'élève à 89 000 € pris en charge à 100% par le SDCEA.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire a tenu à remercier chaleureusement le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège pour cette participation.

B) AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE SPORTIF

Demande de subvention : dépôt du dossier auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.)

Rappel des faits antérieurs :

Par délibération du 16/09/2009 exposant les deux phases de ce complexe la commune avait sollicité l'inscription de la première phase au Pays des Portes d'Ariège Pyrénées, au titre des projets structurants.

L'examen de cette demande au Comité des Financeurs du 11 décembre 2009 a conclu à l'ajournement du dossier dans l'attente de l'avis du CNDS Régional. (Centre national pour le développement du sport).

Dans le cadre du pré examen de ce dossier en mai 2010 par le C.N.D.S. Régional ce dernier a fait l'objet d'un refus car l'importance de l'assiette éligible « consommerait » la totalité de l'enveloppe régionale et il a été conseillé de représenter celui-ci mais dans son intégralité (les 2 phases) au titre du CNDS National, en l'étoffant de lettres d'appui de fédérations sportives, pour qui ce nouveau complexe répondrait à leurs attentes au niveau régional (organisation de manifestations sportives, concours, championnats...)

Projet global :	Phase 1 :	640 490 € HT
	Phase 2 :	845 600 € HT
		<hr/>
		1 486 090 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé le Maire pour qu'il sollicite l'aide de l'Etat au titre du CNDS National, soit 20 % de l'assiette éligible.

Délibération prise à l'unanimité.

C) CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT PAR VOIE D'ÉCHANGE DE RD ET VOIES COMMUNALES

Le Maire rappelle la délibération en date du 10 décembre 2008 sollicitant auprès du Conseil Général de l'Ariège le classement dans la voirie départementale de la déviation des zones industrielles (du giratoire de l'Etoile à celui de la route de Belpech), ainsi que sur le déclassement corrélatif d'une section de la RD 611 dite route de Gaudies (du centre au croisement avec la déviation).

Il précise également que la commission permanente du Conseil Général en date du 5 octobre 2009 a approuvé favorablement l'intégration de la déviation des zones industrielles dans son réseau routier départemental ainsi que le principe du déclassement d'une section de la RD 611 et de ses dépendances conformément au souhait de la commune.

Cette déviation nouvelle voie classée dans le réseau routier départemental de 2^{ème} catégorie portera le numéro de RD 814.

Rappel : la loi N°2004-1343 du 9 décembre 2004, de simplification du droit, dispense désormais d'enquêtes publiques préalables au changement de statut, ***toute opération concernant le classement ou le déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par les voies.***

Le Maire invite donc l'assemblée à accepter le classement dans la voirie communale de la section de la RD 611 dite route de Gaudies (du centre au croisement avec la déviation) qui continuera à être dénommée « Route de Gaudiès ».

Proposition approuvée à l'unanimité.

D) DOMAINE DES OISEAUX

Le Maire rappelle le projet de création d'un centre de soins pour accueillir les oiseaux de la faune sauvage en détresse en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse dans les annexes récemment aménagées de la ferme auberge d'Augé.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande qui devrait aboutir courant juin après passage et avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, le 15 juin prochain, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Avis favorable à l'unanimité.

Ce centre de soins dénommé « L'OISELOU » pourra accueillir les oiseaux blessés du département de l'Ariège mais aussi des départements limitrophes sous l'autorité du Docteur Vétérinaire Hervé GUILLON (pièce jointe en annexe : Proposition de la Direction de l'Ecole Vétérinaire Nationale de Toulouse).

E) POURSUITE DES SENTIERS DE RANDONNÉES

1) Création d'une liaison de Mazères à Saverdun

Dossier présenté par J.Louis BOUSQUET, Adjoint au Maire en charge du Développement Durable.

Il informe les membres présents que dans l'optique de la poursuite des sentiers de randonnées, la Commune souhaite procéder à l'échange d'une parcelle lui appartenant sur la Commune de Calmont, au lieu dit « La Garosse » section ZP n°11 d'une contenance de 27 a 14 ca, estimée à 1 200 € (Avis des domaines du 29/03/10) contre une partie de la parcelle appartenant à Monsieur POUIL Patrick référencée ZP n°23 et d'une superficie de 27 a 13 ca de valeur identique.

Cette parcelle permettra de relier ultérieurement les sentiers de randonnées de Mazères avec ceux de la Communauté De Communes du Canton de Saverdun dans le cadre d'une future adhésion au plan départemental de randonnée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2) Sentiers de randonnées secteur « ABDON » : régularisation d'un bornage

Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint, précise aux membres présents que le bornage initialement effectué le long du sentier de randonnée longeant le Raunier au lieu dit « Abdon » comportait des anomalies : la largeur du sentier de randonnée normalement fixée à 5 mètres n'était pas respectée.

Afin de régulariser cette situation, un contact a été pris avec les propriétaires concernés M. Nicolas GRANVEAU et la SAFER.

Le bornage définitif réalisé par le Cabinet LEFEVRE en présence des propriétaires, fait apparaître une cession de terrain au profit de la Commune de 3 ares 22 ca appartenant à M. GRANVEAU Nicolas figurant au cadastre de la commune section XB n° 76 et 1 are 32 ca appartenant à la SAFER référencé XB n°77.

Il est donc proposé d'acquérir gracieusement les parcelles XB 76 A issus d'une partie de la XB 18, pour une contenance de 3 ares 22 ca et XB 77 C issus d'une partie de la XB 19, pour 1 are 32 ca.

Le Conseil Municipal a l'unanimité a :

- accepté la cession gratuite de la parcelle XB n° 76 A d'une superficie de 3 ares 22 ca appartenant à Monsieur GRANVEAU Nicolas et de la parcelle XB 77 C d'une superficie 1 are 32 ca appartenant à la SAFER, qu'il remercie chaleureusement,
- **et a autorisé** le paiement des frais de bornage au géomètre.

II) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à la loi, il appartient au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Dans ce cadre, Corinne SGOBBO, Directrice Générale des Services, a proposé à l'assemblée :

- la suppression des postes d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe précédemment occupés par trois agents à temps non complet ayant fait valoir leurs droits à la retraite ou ayant demandé une réduction hebdomadaire de leur temps de travail,
- et la création en remplacement d'un seul poste à temps non complet de 29,5 heures hebdomadaire de même niveau dans le cadre d'une nécessaire réorganisation des postes de travail.

Proposition adoptée à l'unanimité.

III) CESSION A LA COMMUNE DE VOIES PRIVÉES DANS UN ENSEMBLE D'HABITATION

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande faite le 27 avril 2010 par Madame PONS Marie-Christine, de l'agence LOFT ONE, agissant en qualité de représentant des habitants de la Résidence Les « Bastides des Tourelles » et de l'association syndicale du lotissement de rétrocéder à la commune la voirie desservant le dit lotissement.

Il précise que conformément au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) annexé au P.L.U, cette voirie est classée dans la voirie primaire et a, de ce fait, vocation à être ouverte à la circulation publique dans le cadre de l'aménagement routier des zones A.U. Il ne s'agit donc pas d'une voirie interne du lotissement.

Il propose, donc, conformément au P.A.D.D. et aux règles établies par le Conseil Municipal d'accepter la cession gratuite de cette voirie et de l'inscrire dans le domaine public communal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

IV) DÉCISIONS MODIFICATIVES

Présentées par Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint et Président de la Commission des Finances.

1) Crédits DGE 2010 : décisions modifications n°1 et n°2

Il informe le Conseil Municipal de la réception de notifications de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'exercice 2010, qui concernent la :

- Restauration des façades de l'Eglise zone nord : **subvention accordée : 30 500 €**
- Réfection des cours d'école primaire et maternelle : **subvention accordée : 18 593 €**
- Construction d'un préau à l'école maternelle : **subvention accordée : 6 330 €**

Il propose d'inscrire par décisions modificatives ces crédits aux opérations précitées et de réduire la part emprunt correspondant.

Proposition adoptée à l'unanimité.

A cette occasion, le Maire a tenu à remercier publiquement l'Etat et plus particulièrement Monsieur le Sous-Préfet de Pamiers pour l'attribution de ces subventions qui permettront d'accompagner financièrement les principaux investissements 2010 allégeant d'autant la dépense publique communale.

2) Subvention exceptionnelle : reversement des droits de place au profit du Comité des Foires et marchés et remboursement de frais de restauration à l'occasion de la foire de printemps (venue d'une délégation de Cardona)

Le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée :

- de l'encaissement des droits de place (2165.50 €) à l'occasion des manifestations suivantes :
 - ↳ Vide grenier du 04 avril 2010 pour un montant de 175 €
 - ↳ Vide grenier du 25 avril 2010 pour un montant de 909, 50 €
 - ↳ Marché aux fleurs du 1^{er} et 2 mai 2010 pour un montant de 1 081 € (fleuristes + exposants)
- et du remboursement à l'association des frais de repas à prix coutant du dimanche de la Foire de Printemps du 25 avril dernier : 56 repas à 11 € pour un montant total de 616 € servis aux représentants de la ville catalane de CARDONA avec laquelle MAZERES vient de se jumeler.

Reversements adoptés à l'unanimité.

V) PASS FONCIER

➤ **Subventions dans le cadre du dispositif PASS-FONCIER : 2^{ème} & 3^{ème} attributions :** dossier présenté par Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint.

Vu les délibérations en date des 25/11/09, 01/03/10 et 31/03/2010 instaurant et reconduisant sur l'année 2010 le dispositif du Pass-Foncier,

Vu l'avis favorable émis par le CIL des Pyrénées situé à Lavelanet (Ariège),

Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint, propose à l'assemblée l'attribution de deux subventions de 2 000 € et 1 500 € correspondant à deux demandes visant la construction d'une nouvelle habitation sur le lotissement communal du Couloumier et d'une autre habitation en zone constructible.

Proposition adoptée à l'unanimité.

VI) JUMELAGE AVEC LA VILLE DE CARDONA EN CATALOGNE

Louis MARETTE, Maire de Mazères, donne lecture à l'assemblée du protocole de jumelage élaboré avec la ville de CARDONA en précisant que le Conseil Municipal de la ville de CARDONA l'avait déjà adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité ce protocole de jumelage et a autorisé le Maire de Mazères à aller le signer officiellement à CARDONA le 5 juin accompagné d'une délégation mazèrienne.

Parallèlement le Maire informe l'assemblée de la création d'un comité de jumelage présidé par Monsieur Charley ESCRIVA, qui sera chargé de faire vivre ce jumelage en organisant des échanges entre les deux communes notamment au niveau culturel et sportif et il remercie tous ceux qui se sont investis dans cette démarche engagée depuis plus d'un an notamment Madame DESAINT, Présidente de la Commission Culture, et Monsieur ESCRIVA, Président du Comité de Jumelage.

D'ores et déjà, une équipe de football benjamin de BALE a été invitée à participer à un tournoi organisé à CARDONA le jour de la signature de la convention de jumelage.

VII) ASSOCIATION DES BASTIDES D'ARIÈGE

➤ **Désignation d'un délégué**

Suite au décès de Madame MULLER Jeannine, Le maire informe les membres présents qu'il y a lieu de désigner un délégué extérieur au conseil municipal de la Commune au sein de l'Association des Bastides d'Ariège.

La candidature de Monsieur Charley ESCRIVA ***a été retenue à l'unanimité.***

VIII) ENQUETE PUBLIQUE : SAS SABLIERES MALET

Carrière de sables et graviers alluvionnaires, installation de concassage, criblage, nettoyage...et station de transit de produits minéraux

➤ **Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte du 17 mai 2010 au 17 juin 2010 inclus à la mairie de Montaut en application des dispositions de l'arrêté de M. le Préfet de l'Ariège en date du 9 avril 2010 et conformément à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et concernant l'exploitation d'une carrière de sables et graviers alluvionnaires avec installation de concassage, criblage, nettoyage...et station de transit de produits minéraux par la SAS Sablières MALET sur le territoire de la commune de Montaut au lieux dits « L'Alma » et « Sous-Pégulier ».

Dans ce cadre l'avis des communes avoisinantes situées dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation est sollicité.

Avis favorable à l'unanimité.

IX) SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES COLLECTIVITÉS ÉLECTRIFIÉES

A) Programme d'électrification rurale

➤ Renforcement basse tension du poste « Sabolle »

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le futur programme d'électrification rurale comprenant le renforcement basse tension (B.T) du poste « Sabolle ».

Le montant des travaux est estimé à : 31 000 € (valeur avril 2010) ainsi que sur le programme de raccordement Haute Tension catégorie A/Basse Tension (HTA/BT) poste à modifier Mians et la suppression du poste privé Aillères avec renforcement de la basse tension (BT)

Le montant des travaux est estimé à : 57 500 € (valeur avril 2010).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité** ce programme d'électrification rurale.

B) Réaménagement esthétique du réseau électrique place de l'Eglise issu du poste HTA/BT Halle : demande d'instauration des servitudes légales pour le passage de réseaux électriques de distribution publique.

Le Maire fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées par l'entreprise chargée de l'étude pour l'obtention des autorisations de passage pour le compte du Syndicat départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège compte tenu du refus d'un propriétaire d'accepter le passage des câbles sur la façade de son immeuble.

Il indique que conformément à :

- La Loi du 15 Juin 1906 et notamment son article 12 et ses décrets d'application,
- La Loi de finances du 13 juillet 1925,

L'instauration de servitudes légales peut être requise pour la réalisation des travaux ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de demander l'instauration des servitudes légales, et a chargé le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège d'engager les procédures.

X) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX HERS-ARIEGE

A) Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2009 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège.

Approuvé en Conseil Syndical le 25 mars 2010, ce dernier, en application de la loi sur l'eau doit obligatoirement être approuvé par les communes membres.

Il invite, donc, le Conseil Municipal à se prononcer sur le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

B) Approbation de la nouvelle version des statuts

Le Maire informe les membres présents que les statuts du Syndicat ont subi des modifications visant à permettre à ce dernier **d'être habilité à intervenir pour l'entretien, les réparations et les contrôles des bornes à incendie.**

Ainsi le syndicat pourra intervenir par le biais d'une convention au titre de la prestation de service pour le compte de la commune de Mazères.

Le Maire précise qu'en tant que commune membre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des dits statuts.

Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité.

XI) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

➤ **Convention de passage et prescriptions**

Le 1^{er} Adjoint informe les membres présents que suite au déplacement d'une conduite d'irrigation par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique, il y a lieu d'accorder au syndicat une autorisation de passage sur le domaine public communal « chemin rural de Sabolle à Mazères » et sur la parcelle référencée ZX n°148.

Il donne lecture de la convention de passage et de ses prescriptions et demande à l'assemblée de se prononcer sur celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

XII) REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS

Le 1^{er} Adjoint Président de la Commission des Finances donne lecture des demandes formulées par deux administrés visant des retards de paiement des taxes d'urbanisme pour des problèmes d'adresse ou de difficultés financières.

Compte tenu de l'avis favorable du Comptable du Trésor Public, le Conseil Municipal a convenu d'accorder les remises gracieuses des pénalités demandées.

XIII) ADMISSIONS EN NON VALEUR

La trésorerie de Saverdun porte à la connaissance de l'assemblée l'état des admissions en non valeur, pour lesquels elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes de loyers pour des motifs liés aux procès verbaux de carence, combinaison infructueuse d'actes et dette inférieure au seuil de poursuite.

Le montant total s'élève à la somme de 2 543, 02 €.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'admission en non valeurs proposée par le Comptable du Trésor.

XIV) INFORMATIONS DIVERSES

1) Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qu'il a prise en vertu de la délégation que lui a accordé l'assemblée.

Elles ont concerné pour l'essentiel :

- les locations de logements communaux,
- les marchés attribués concernant notamment :
 - ↳ la réalisation d'une table d'orientation
 - ↳ les études visant à une 4^{ème} modification du P.L.U
 - ↳ l'acquisition d'une tondeuse et d'un chariot élévateur
 - ↳ divers avenants aux marchés en cours concernant la réfection de la façade Est de l'Eglise et l'extension de la Z.I. de Garaoutou
 - ↳ la souscription de contrats d'assurances

2) **Manifestations à venir**

- Ouverture estivale du Musée : dimanche 27 juin à 16 heures dans les jardins de l'Hôtel d'Ardouin avec un concert « Piano-Voix »
- La Foire al Païs qui se tiendra du 3 juillet au 4 juillet : programme joint en annexe
- Les Médiévales : 31 juillet et 1^{er} août 2010 : lettre de participation aux Médiévales 2010 joint en annexe.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à minuit